

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

COMPTE-RENDU

<u>Date de convocation</u> : 9 février 2022 Date d'affichage : 24 février 2022

Nombre de membres : en exercice : 29 - Présents : 21 (pour les points n°1 et n°2) - votants : 28

Présents : 22 (à compter du point n°3) – votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre MORANGE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme Caroline DOUCET, M. Didier GUINAUDIE, Mme Sophie BELLEVAL, M. Michel LEPERT, Mme Françoise HEPP, M. Gérard CROZET, Mme Leïla HSSAÏNA Maires-adjoints. MM. Jacques RIVET, François ALZINA, Mmes Francine LAZARD, Françoise HASSAN, Marie-Françoise CLAVEL, MM. Jean-Louis ALBIZZATI, Christophe PRIOUX, Emmanuel PUISEUX (à compter du point n°3), Mmes Armelle LEJAY, MM. Steve BOCHINGER, Stéphane GIRAUDEAU, Philippe PERRET, Mme Florence BAZILLE, M. Ignace GUEURY Conseillers Municipaux. *formant la majorité des membres en exercice.*

<u>Absents excusés</u>: MM. Bernard FERRU (pouvoir donné à M. Pierre MORANGE), Jean-François RAMBICUR (pouvoir donné à M. Michel LEPERT), Mme Isabelle LACAZE (pouvoir donné à Mme Leïla HSSAÏNA), M. Emmanuel PUISEUX (pour les points n°1 et n°2), Mmes Marie-Pascale TUVI (pouvoir donné à Mme Françoise HEPP), Myriam GUY (pouvoir donné à Mme Caroline DOUCET), Marina DURAND-VIEL (pouvoir donné à Mme Sophie BELLEVAL), Sabine VANSAINGELE (pouvoir donné à M. Philippe PERRET).

1°/ Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Christophe PRIOUX est désigné secrétaire à l'unanimité.

2°/ Décisions.

Date	Numéro	Objet
08/11/2021	21/021	Contrat pour la mise en place d'une patinoire à l'occasion de Noël à Chambourcy du jeudi 16 décembre 2021 au lundi 27 décembre 2021 - Société SYNERGLACE.
08/11/2021	21/022	Contrat pour l'organisation d'un concert à l'occasion de Jazz en Hiver le samedi 5 février 2022 - Association d'Aide à la Diffusion des Productions Scéniques (A.A.D.P.S) - Fabien Mary Stet.
24/11/2021	21/023	Contrat de prestation de service.
01/12/2021	21/024	Contrat de cession du droit de représentation de spectacles/prestation à l'occasion de Noël le 18 décembre 2021 - Compagnie ACTA FABULA.
16/12/2021	21/025	Contrat de cession artistique/prestation à l'occasion de Noël le 17 décembre 2021 - Association FIRELIGHT PRODUCTION.
17/01/2022	22/001	Règlementation du tarif de droit d'accrochage, à la salle Hubert Yencesse, pour le salon des Arts du 18 au 20 mars 2022.
17/01/2022	22/002	Manifestation "Jazz en Hiver" les 4 et 5 février 2022 - Fixation des tarifs des billets à la vente au public.

3°/ Rapport d'Orientation Budgétaire Commune et Assainissement prestation de service. Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36.

Vu l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe),

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication de transmission du rapport d'orientation budgétaire (ROB),

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire pour la Commune et l'Assainissement prestation de service.

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix « pour », 4 voix « contre » (M. Philippe PERRET, Mmes Sabine VANSAINGELE, Florence BAZILLE, M. Ignace GUEURY),

Vote le Rapport d'Orientation Budgétaire pour la Commune et l'Assainissement prestation de service.

4°/ Convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour l'accompagnement à la mise en place du RGPD au sein de la Mairie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Règlement n°2016/679 obligeant toute organisation collectant et traitant des données personnelles à s'assurer du fondement juridique de ce traitement, le minimiser, le recenser et avertir les personnes concernées.

Vu le projet de convention ci annexé,

Considérant l'obligation légale émise par la CNIL d'appliquer le Règlement Général sur la Protection des Données,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention ci-annexée relative à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion pour l'accompagnement à la mise en place du RGPD au sein de la Mairie de Chambourcy.

5°/ Gestion des populations de chats errants – Signature d'une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Considérant la nécessité à réguler la population et la gestion des populations de chats libres,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention à passer avec la Fondation 30 Millions d'Amis – 40 cours Albert 1^{er} – 75008 PARIS, dont le projet est joint à la présente délibération,

Précise que la présente délibération prendra effet à compter de sa signature pour l'année 2022,

Accepte de verser la participation financière, à hauteur de 50%, des actes de stérilisation et d'identification avant toute opération de capture, s'élevant à la somme de 2 100 €,

Autorise le Maire à signer ladite convention,

Dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

6°/ Convention de mise à disposition temporaire de locaux communaux.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de mise à disposition ci annexé,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition temporaire de locaux communaux pour l'utilisation du pavillon Jean-Louis Barrault par l'association « Agir et Vivre l'Autisme ».

7°/ Création d'un emploi de coordinateur du pôle jeunesse et sport.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs des emplois communaux,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE : la création des emplois communaux suivants :

Contrat Article 3-3-1er:

- Fonction : Coordinateur du pôle jeunesse et sport

- Quantité: 1

Rémunération : IB393, IM358Temps de travail : temps complet

Dit que les postes sont inscrits au tableau des effectifs en cours, sans incidence financière.

8°/ Créations d'emplois communaux.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs des emplois communaux,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, **DECIDE** : la création des emplois communaux suivants :

Cadre d'emplois des Agents sociaux :

- Grade : Agent social principal de 2ème classe

- Quantité : 1

- Temps de travail : 1 poste à temps complet

Cadre d'emplois des Agents sociaux :

- Grade: Agent social principal de 1ère classe

- Quantité : 1

- Temps de travail : 1 poste à temps complet

Dit qu'il s'agit d'un renouvellement du personnel, sans incidence financière.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le Le Maire, Pierre MORANGE.

Pierre MORANGE